



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 16/05/2023

ID : 017-200041689-20230509-BC2023\_018-DE



**Bureau communautaire du 9 mai 2023**

### **Objet : Piscine de La Grenouillette - Convention avec le camping Ile aux loisirs - 2023**

**Numéro de délibération : BC2023\_018**

L'an deux mille vingt trois, le neuf mai, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents :**

Valérie BOUILLAGUET, Alain VILLENEUVE

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GENEAU David  
PARAYRE Thibaut  
GROLEAU Karine  
BEBIEN Marie-Paule  
HOUET Patricia

**Nombres de membres :**

En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 27  
Votants : 27  
Pouvoirs : 0

**Publication (affichage) ou notification du :**

# Piscine de La Grenouillette - Convention avec le camping Ile aux loisirs - 2023

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 16/05/2023

ID : 017-200041689-20230509-BC2023\_018-DE



Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Considérant que le camping l'Île aux loisirs, qui jouxte la piscine de La Grenouillette, ne dispose pas de piscine,

Considérant que la piscine intercommunale de La Grenouillette est située dans une zone très touristique,

Considérant que la proximité de ces deux équipements est un atout attrayant pour les familles pouvant favoriser le tourisme et la découverte du milieu aquatique sur le territoire,

Vals de Saintonge Communauté et la gestionnaire du camping L'Île aux loisirs se sont rapprochées pour définir un partenariat concernant l'accès des clients du camping à la piscine de La Grenouillette.

Il est proposé de permettre aux clients du camping d'accéder à la piscine de St Savinien/Le Mung, durant toutes les périodes d'ouvertures au public, sans payer.

La comptabilisation des entrées des campeurs sera consignée par l'agent d'accueil et facturée au camping à la fin de la saison. Le tarif applicable sera le tarif groupe de l'année N (tarif de référence été 2023, 2,10 € par adulte et 1,30 € par enfant).

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le partenariat proposé avec le camping de l'Île aux loisirs situé à Le Mung permettant aux clients d'accéder à la piscine gratuitement contre une refacturation au camping des entrées sur la base du tarif de groupe,
- d'approuver la convention liée,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 16/05/2023

ID : 017-200041689-20230509-BC2023\_018-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,